

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VONNAS (Ain) -
SEANCE DU 18 JANVIER 2022**

L'an deux mil vingt-deux le dix-huit janvier à **dix-neuf heures et quinze minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de Vonnas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes « Albert Tramblay », sous la présidence de Monsieur Alain GIVORD, Maire de Vonnas.

Présents,

Alain GIVORD	Jean François CARJOT	Elodie DESMARIS
Jean Louis GIVORD	Nathalie DUCLOS	Claude RABUEL
Françoise BERTHOUD	Michèle LAURENT	René TRONCY
Guy GABILLET	Marie Françoise PERROUD	Françoise DUBOIS
Cécile NIZET	Catherine MIGNOT	Nadine TRESSELT
Cédric GREGOIRE	Karine THIBERT	Serge DUMARAIS
Christian RAVOUX	Caroline TROUILLOUX	

Date de la convocation : le 11 janvier 2022

Membres en exercice : 23

Présents : 22 **Votants : 22**

Absents excusés : Sébastien LEQUEUX, Ufuk YUKSEL, Alexandre DESRAYAUD

**Pouvoirs : Sébastien LEQUEUX donne pouvoir à Cédric GREGOIRE
Ufuk YUKSEL donne pouvoir à Alain GIVORD**

Secrétaire de séance : Marie-Françoise PERROUD

Ouverture de la séance à 19h15

Adoption du compte rendu du 18 janvier 2022.

Adopté à l'unanimité

1- Autorisation de liquider, d'engager et de mandater les dépenses d'investissement 2022 avant le vote du budget Principal

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que des dépenses d'investissements sont engagées sur certaines opérations d'investissements

En application de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, avant le vote du Budget Primitif 2022, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget 2021, sous réserve d'y avoir été préalablement autorisé par le Conseil Municipal, qui devra préciser le montant et l'affectation des crédits.

Monsieur le Maire propose donc, par anticipation du vote du budget 2022, d'autoriser les inscriptions d'investissement mentionnées ci-après :

N° Opération	Nature	Libellé de l'opération	Montant voté au conseil municipal en 2021	Autorisation d'engagement avant le vote du budget primitif 2022 (25%)
208	2152	Voirie	237115.00	59278.75€
229	2152	Illuminations	2000.00	500.00€
250	2158	Equipement services techniques	62960.00	15740.00€
260	2158	Vidéoprotection	754.00	188.50€
			TOTAL	75707.25€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE l'inscription des crédits d'investissements nécessaires pour engager, liquider et mandater les dépenses mentionnées ci-dessus, jusqu'au vote du Budget Primitif 2022,

AUTORISE l'inscription au Budget Primitif 2022 des crédits requis pour l'exécution de ces décisions,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

2- Point population légale suite au rapport de l'INSEE

Monsieur Alain Givord informe le Conseil Municipal des chiffres communiqués par l'INSEE concernant la population légale au 1^{er} janvier 2019

Population municipale	3 181
Population comptée à part	59
Population totale	3 240

3- Mise en place d'une ligne de crédit

Monsieur Alain Givord informe le Conseil Municipal que, au titre de ses délégations, il a sollicité la mise en place d'une ligne de crédit de 180 000 € car fin décembre des subventions attendues ne sont pas arrivées et des échéances étaient à honorer. Pour le moment cette ligne n'a pas été utilisée mais il était important de se donner cette sécurité.

✓ *Rapporteur Jean-François CARJOT*

4- Point urbanisme

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
DP00145721D0120	06/12/2021	M. SIMON Jean-Philippe	Rue Maurice Tripoz	Installation d'une clôture
DP00145721D0121	06/12/2021	M. BAKIR Kamel	2141 route de Bezememe	remplacement d'un portail
DP00145721D0122	07/12/2021	Les Jardins du Peupliers	Route de Laval	Installation de serres
DP00145721D0123	13/12/2021	MBM ENERGY	188 rue des Jonquilles	installation d'une unité extérieure de pompe à chaleur
DP00145721D0124	15/12/2021	SAS Georges BLANC	Chemin d'Epeyssole	création d'un local de rangement
DP00145721D0125	15/12/2021	M. VAYER Daniel	427 rue des Maladières	installation d'une pergola
DP00145721D0126	17/12/2021	M. IBNE ATIA Said	188 rue des Jonquilles	Création d'un carport
DP00145721D0127	28/12/2021	M. PITRON Damien	89 chemin des Lilas	Création d'une piscine

Permis de construire

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
PC00145721D0043	03/12/2021	M. URVOY Fabien	Lotissement Le Domaine du Roy	Construction d'une maison individuelle
PC00145721D0044	13/12/2021	M. SOULIER Johan	Route de Namary	Construction d'une maison individuelle
PC00145721D0045	22/12/2021	Mme MOYNE Audrey	Chemin des Prés Dessous	Construction d'une maison individuelle
PC00145721D0046	22/12/2021	M. CHEVIN David	Avenue des Sports	Construction d'une maison individuelle

Récapitulatif de l'activité du service urbanisme

Année	CU	DP	PC
2018	33	92	29
2019	42	94	34
2020	36	82	27
2021	56	127	46

Jean François Carjot, adjoint en charge de l'urbanisme, présente ce tableau et souligne l'augmentation exponentielle sur 2021 de l'activité urbanisme (+70% par rapport à 2020 pour les permis de construire par exemple)

√ *Rapporteur Elodie DESMARIS*

5- Location des locaux et conventions de mise à disposition de locaux de la commune à la Communauté de Communes de la Veyle pour le fonctionnement des activités du service jeunesse

Madame Elodie Desmaris, Maire Adjointe, expose qu'il est nécessaire de mettre en place différentes conventions pour la mise à disposition de locaux, au sein du groupe scolaire, au service jeunesse de la Communauté de Communes de la Veyle pour les périodes de vacances scolaires.

Ces conventions ont pour but de préciser les salles mises à disposition, les modalités d'utilisation, les dispositions relatives à la sécurité ainsi que les dispositions financières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DEMANDE au Maire de mettre en place ces différentes conventions d'utilisation des locaux concernant le groupe scolaire,

FIXE pour chaque année renouvelable tacitement, ainsi qu'il suit les dispositions financières et les modalités d'utilisation des salles qui seront demandées à la Communauté de Communes de la Veyle en appliquant l'actualisation du montant des dispositions financières sur la base de l'indice INSEE des prix à la consommation, ensemble des ménages hors tabac au 30 novembre 2021 soit 106.82.

DONNE tout pouvoir au Maire pour signer ces conventions et en assurer le suivi.

Adopté à l'unanimité

√ *Rapporteur Jean-Louis GIVORD*

6- Eclairage extérieur « Les Berges Du Renom – Rue Germaine MAZUY » (LOGIDIA) proposition de rétrocession dans le domaine public pour intégration dans le système d'Information Géographique (SIG) par le SIEA.

Monsieur Jean-Louis GIVORD, Maire adjoint, expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la gestion de l'éclairage public par le SIEA (Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-Communication de l'Ain) à Bourg, celui-ci propose à la Commune d'intégrer l'éclairage du secteur « Les Berges Du Renom » (40 logements LOGIDIA), dans le parc de l'éclairage public communal.

La Commune confirme son engagement à financer les frais de fonctionnement de l'éclairage de ce lotissement.

Selon demande de LOGIDIA, par message du 08 novembre 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

Décide de solliciter le SIEA pour la rétrocession de l'éclairage du lotissement « Les Berges Du Renom » dans le parc communal public, afin de procéder à son intégration dans le Système d'information Géographique (SIG) par le SIEA;

Autorise Monsieur le maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à cette opération.

Adopté à l'unanimité

√ *Rapporteur Nathalie DUCLOS*

7- Point recensement

Le recensement c'est bientôt, le recensement c'est demain puisqu'il débute ce jeudi 20 janvier pour se terminer samedi 19 février.

C'est une opération importante pour la Commune. Le recensement de la population permet de connaître la diversité et l'évolution de la population pour le territoire communal.

L'INSEE fournit des statistiques sur les habitants et les logements, leur nombre et leur caractéristique : répartition par sexe et âge, professions, conditions de logement, mode

de transport, déplacement domicile-travail...

Vos informations personnelles sont protégées. Seul l'INSEE est habilité à exploiter les questionnaires. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas concernés dans les bases de données.

Pour assurer cette mission, six agents recenseurs ont été recrutés par arrêté du maire en date du 9 décembre 2021, ils sont tous vonnassiens. Il s'agit de :

- Secteur 5 : Richard VALETTE et secteur 15 Denise ZARAGOZA qui ont en charge de recenser les habitants se trouvant sur une partie du bourg, etc ...
- Secteur 12 : Christiane LACOMBE qui enquêtera entre autres sur les hameaux de Namary, Bezemême, Les Plaines, Moulin de Thuet, et une partie du bourg, etc...
- Secteur 16 : Martine FEVRE, qui sera en charge de recenser une partie du centre-ville, l'avenue de la gare, la rue Antoine Manigand, la rue de Verdemont, l'avenue des sports, Luponnas, etc ...
- Secteur 3 : Annie VALLEE qui arpentera les lotissements des Mariots, des haies, Bellevue, les Vignes, et une partie du domaine du Roy, etc ...
- Secteur 14 : Marcelle CANITROT aura la charge entre autres les hameaux de Marmont, Moulin de la Poule, la rue du Clos des Barres, etc....

Les agents sont tous munis d'une carte officielle d'agent recenseur INSEE délivrée par le Maire. En cas de doute, n'hésitez pas à leur demander de vous la présenter.

Nos agents recenseurs ont eu leurs deux demi-journées de formation, le lundi 10 janvier et le lundi 17 janvier, entre ces deux demi-journées, ils avaient obligations d'effectuer une tournée de reconnaissance pour repérer les maisons et informer les habitants de ce recensement.

Compte-tenu de la crise sanitaire et pour gagner en efficacité, il vous est demandé de privilégier les réponses par internet, c'est simple et plus de 60 % des personnes recensées répondent maintenant de cette manière, lors de son passage l'agent recenseur vous remettra dans une enveloppe vos codes de connexion, il suffira de vous rendre sur le site du recensement et de vous laisser guider.

Si toutefois, parmi vos connaissances, les personnes recensées ne disposent pas ou sont équipées mais ne manipulent pas très bien, l'informatique n'hésitez pas à les aider.

√ *Rapporteur Claude RABUEL*

8- Compte rendu du comité syndical du SMIDOM

Monsieur Claude RABUEL informe des résultats catastrophiques des deux dernières caractérisations effectuées par le SYTRAIIVAL sur des apports de collecte sélective. Les taux de refus sont voisins de 50% et ne correspondent pas majoritairement à des erreurs de tri, mais bien à des dépôts intentionnels de petits électroménagers, ustensiles de cuisine, médicament !!!

La question se pose donc, au-delà-de l'Extension des Consignes de Tri qui sera mise en œuvre au 1^{er} semestre 2022 de développer une nouvelle communication auprès des usagers afin de les alerter sur les surcoûts (350 000 € par an – quasiment 10% du budget de fonctionnement) induits par ces comportements.

Une évolution des tarifs apparaît obligatoire afin de faire face à l'évolution des tonnages et coûts de collecte, transport et traitement des déchets produits par les habitants de notre territoire. Une évolution calquée sur l'inflation, soit une augmentation de 2.8%.

9- Information officielle du jury de fleurissement

Monsieur Claude Rabuel a plaisir d'informer le Conseil Municipal que le jury national des villes et villages fleuris à décider de confirmer le label « quatre fleurs » à la commune de Vonnas.

Le jury a apprécié les nouvelles réalisations qualitatives : la création d'une aire de jeux et du mobilier urbain adapté dans le parc de la Mairie, des aménagements sur le site scolaire et devant la gare. Également un accès PMR pour les bâtiments communaux.

La gestion des espaces verts est remarquable : nous possédons des serres et utilisons la lutte biologique intégrée. La commune est au zéro phyto et le paillage est réalisé avec les déchets verts récupérés. Le désherbage est effectué par les agents manuellement et avec une balayeuse pour la voirie. La gestion différenciée est surtout visible sur les bords des cours d'eau.

Le cimetière est en cours de végétalisation.

√ *Rapporteur Françoise BERTHOUD*

10- Autorisation de supprimer des livres et autres documents du fond de la médiathèque municipale

Madame Françoise BERTHOUD expose au conseil municipal que vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;

Le « désherbage » est l'opération qui consiste à retirer du fond de la médiathèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire. Les collections de médiathèque sont en effet la résultante d'un choix et se doivent d'être cohérentes.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction des critères suivants :

L'état physique du document, la présentation, l'esthétique
Le nombre d'exemplaires

La date d'édition (dépôt légal il y a plus de 15 années)
Le nombre d'année écoulées sans prêt
La valeur littéraire ou documentaire
La qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
L'existence ou non de documents de substitution

Il est proposé au conseil municipal que selon leur état, ces ouvrages pourront être cédés gratuitement à des institutions ou des associations, mis à disposition dans les armoires à livres de la commune de Vonnas ou être vendus ou détruits et si possible valorisés comme papier à recycler.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE, dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent chargé de la médiathèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

Suppression de la base médiathèque informatisée (indiquer la date de sortie)
Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
Suppression des fiches

DONNE son accord pour que ces documents soient, selon leur état :

Vendu à l'occasion de ventes organisées par la Médiathèque Municipale dont le profit leur reviendra.

Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin.

Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.

INDIQUE qu'à chaque opération de désherbage, l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé de Monsieur le Maire mentionnant le nombre de documents éliminés et leur destination et auquel sera annexé un état complet de ces documents (nom de l'auteur, titre, numéro d'inventaire).

Adopté à l'unanimité

Infos du Maire

Compte rendu du conseil communautaire du 29 novembre disponible sur le site de la Communauté de Communes de la Veyle. Le maire souhaite cependant faire un focus sur des actions liées à l'aménagement et l'attractivité du territoire :

- La plateforme **La Veyle Renov'+** avec un numéro dédié **04 74 45 12 43** convention avec l'ALEC 01. Cette action entre dans le dispositif du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH). Les objectifs du SPPEH sont articulés autour de la réalisation d'actions d'animation, de sensibilisation et de communication sur la rénovation énergétique et s'adresse aux particuliers et au petit

tertiaire. Un premier bilan jusqu'à Novembre 2021 de l'action La veyle RENOV'+ fait ressortir qu'il y a un véritable attendu de la part de nos concitoyens sur la question énergétique. Pour Vonnas, 52 vonnassiens ont sollicité une information de premier niveau, 12 un conseil personnalisé (ces 2 échelons de conseil sont gratuits pour les demandeurs et pris en charge par la CCV) et 1 un accompagnement complet (avec un reste à charge pour le demandeur de 150€). Le coût pour la CCV de cette action est décliné sur 3 ans pour coût total de L'ordre de 230 000€.

Le Maire insiste sur le véritable service apporté à la population et souhaite que chaque Elu puisse relayer l'information.

- L'association France Active Ain- Initiative Bresse Haut Bugey (FAA-IBHB) autrefois Centre Ain Initiative. Le rôle de cette association est d'accompagner sous certaines conditions des créateurs ou des extensions d'entreprises. Elle intervient sous 3 domaines : le financement avec notamment des prêts d'honneur ou des garanties de prêts apportant ainsi une plus grande crédibilité au projet, d'aide à la stratégie financière et de connexion à un réseau unique d'acteurs économiques et financiers. Le constat de cette action entre 2018 et 2020 est très positif : pour 1€ investi par la CCV, FAA-IBHB et ses partenaires financiers injectent 9,3€ dans l'économie du territoire. Ainsi 77000€ par la CCV ont permis de lever 718000€ pour soutenir la création d'entreprises.

- Les conventions pour poursuivre ces actions ont été renouvelées

La séance est levée à 20h30

Prochaine séance le 8 février 2022

Fait à Vonnas le 18 janvier 2022

Le Maire

Alain GIVORD

Le Secrétaire : Marie-Françoise PERROUD

Les Conseillers Municipaux

CARJOT Jean François

GIVORD Jean-Louis

DUCLOS Nathalie

BERTHOUD Françoise

RABUEL Claude

DESMARIS Elodie

LAURENT Michèle

TRESSELT Nadine

GABILLET Guy

DUBOIS Françoise

DUMARAIS Serge

PERROUD Marie-Françoise

TRONCY René

MIGNOT Catherine

YUKSEL Ufuk

DESRAYAUD Alexandre

THIBERT Karine

GREGOIRE Cédric

LEQUEUX Sébastien

NIZET Cécile

RAVOUX Christian

TROUILLOUX Caroline